

**ENTRE LES SOUSSIGNES**

La **Société HIGHSKILL**, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000,00€, dont le siège social est situé au 66 Avenue des Champs-Élysées 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RCS de Nanterre sous le n° 920 311 818, représentée par GENIUS HOLDING agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que président, elle-même représentée par Monsieur Mohamed ELLOUZE agissant en sa qualité de président.

(Ci-après dénommée la « Société »)

**D'une part,**

**ET**

**Mr Hassen KHEMISSI** né le 02/09/1986 à JENDOUBA - TUNISIE , de nationalité Tunisienne, immatriculé à la Sécurité Sociale sous le numéro 1 86 09 99 351 562 60 et demeurant à l'Adresse 1 rue Vasco de Gama, 91300 MASSY.

(Ci-après dénommé le « Salarié »)

**D'autre part,**

La Société et le Salarié seront ci-après dénommés ensemble les « Parties » et individuellement la « Partie ».

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**



# AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL

## ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

L'objet de cet avenant, applicable à compter du 01/12/2023 est de procéder à la prolongation de la période d'essai de quatre mois supplémentaires, et ce, conformément au contrat de travail initial signé le 01/06/2023 entre l'employeur et le salarié.

Le contrat de travail initial reste inchangé dans ses autres clauses.

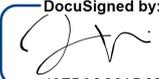
Fait en deux exemplaires originaux remis à chacune des parties,

À **Paris**, le 22/11/2023

### Le Salarié

Hassen KHEMISSI

Lu & Approuvé – Bon pour  
Accord

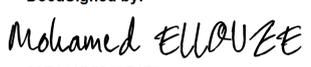
DocuSigned by:  
  
43ED0CC2ABCF4D9...

### La Société

Mohamed ELLOUZE

Président



DocuSigned by:  
  
60E611B5329F478...

\* Faire précéder la signature du Salarié de la mention "Lu et approuvé - Bon pour accord",  
Les deux parties doivent parapher chaque page et signer la page de signature.